



## NOS CANDIDAT·ES

### Groupe 1 - ITRF

#### Catégorie A

Julie Robert (DRED)  
Claire Prillard (DRED)  
Julien Delord (SRI)  
Bassiou Barry (La contemporaine)

#### Catégorie B

Anne-Laure Barbeau-Cermak (UFR SSA)  
Thomas Giot-Mikkelsen (DRED)  
Nadia Ben Salah (SCUIO-IP)  
Patrice Sauvé (DLHS)

#### Catégorie C

Claudie Margerie (DRED)  
Carine Vallée (DFC)  
Fred Danican (UFR LCE)  
Frédérico Garcia (SUAPS)

### Groupe 2 - AENES

#### Catégorie B

Sylvie Henquel (SUAPS)  
Laure Magne (DES)  
Jacqueline Mian (SAJI)  
Murielle Bonnin (DFC)

#### Catégorie C

Valérie Dejoux (SUMP)  
Estelle Saint-Supery (DFC)  
Cécile Fouques (SPE)  
Lamy Kabaoui (UFR DSP)

### Groupe 3 - BIBLIOTHÈQUES

#### Catégorie A

Jean-Jacques Petit (La contemporaine)  
Camille André (SCD)  
Dominique Bouchery (La contemporaine)  
Gabriel Raupp (SCD)

#### Catégorie B

Bénédicte Bouin (SCD)  
Elodie Willemin (SCD)  
Brigitte Lacassagne (La contemporaine)  
Johanna Sauvage (SCD)

#### Catégorie C

Mohamed Ben Hamouda (La contemporaine)  
Noémie Garenc (SCD)  
Nathalie Vasseur (La contemporaine)  
Véronique Nunès (SCD)

# Élection des représentant·es des personnels à la Commission paritaire d'établissement (CPE) groupes 1, 2 et 3

JEUDI 21 MARS 2019

La CPE (composée en nombre égal de représentant·es de l'administration et des personnels) est l'instance consultative préparatoire à une CAP académique ou à une CAP nationale. Elle est saisie des questions relevant de la carrière des personnels : propositions d'avancement et listes d'aptitude, évaluation, mutations, détachements, intégrations, éventuelles procédures disciplinaires...

Le SNASUB-FSU, dans ses actions, œuvre à l'unité des personnels quelle que soit leur filière (AENES, Bibliothèques, ITRF), leur statut ou leur catégorie (A, B ou C).

Nos listes sont représentatives de la diversité des métiers, des statuts des collègues titulaires et des composantes et services de l'université.

### Pour une gestion des carrières transparente, sans connivences

Depuis l'autonomie des universités, les établissements ont beaucoup plus de responsabilités dans la gestion de nos carrières. Les promotions sont plus étroitement liées aux entretiens professionnels et donc, à l'opinion de notre supérieur hiérarchique : plus de proximité dans la gestion des carrières, c'est également plus de risques d'arbitraire et de clientélisme. Et les projets du gouvernement d'affaiblir le rôle des CAP académiques et nationales, s'ils se réalisaient, renforceraient encore ces risques.

C'est pourquoi nous proposons des élu·es intègres et expérimenté·es, qui se battent pour l'application de méthodes transparentes et objectives.

### Nos élu·es agiront :

- Pour garantir la défense individuelle de toutes et tous nos collègues de toutes les catégories ;
- Pour assurer l'égalité de traitement des agents ;
- Pour le respect des garanties statutaires ;
- Pour l'utilisation de critères objectifs lors des propositions pour les listes d'aptitude, les tableaux d'avancement et pour les mutations des personnels. Ces critères prendront en compte la carrière de l'agent (fonctions exercées, ancienneté, âge, mobilité, formation, technicité...). Pour le changement de grade, l'ancienneté doit être un des critères prioritaires ; pour le changement de corps, c'est l'aptitude aux nouvelles fonctions.

> Pour l'AENES, nous veillerons à ce que le barème académique soit respecté. Il n'est plus possible que des collègues manquent leur promotion parce que l'université a décidé de s'affranchir de ce barème !

> Pour l'ITRF, nous nous engageons à défendre la mise en place d'un barème public, afin de garantir l'égalité d'accès des collègues à la promotion, quelle que soit leur BAP. Aujourd'hui, sans critères objectifs définis, la grande diversité des métiers des 8 BAP rendent la comparaison des dossiers impossible. Résultat, le système est opaque et injuste.

- Pour un travail en cohérence avec les élu·es SNASUB-FSU dans les CAP.

### Pour des élu·e·s qui défendent la transparence et l'égalité de traitement des personnels :

**le jeudi 21 mars, votez SNASUB-FSU !**

*ou vote par correspondance à partir du 26 février, contactez l'administration*